

# Présentation Générale

## Sauvegarder les forêts pour préserver le climat

Il existe aujourd'hui un large consensus sur la nécessité de mettre un terme à la déforestation des zones tropicales – responsable d'environ 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre – pour éviter les répercussions catastrophiques d'une augmentation de la température moyenne mondiale supérieure à 2 °C. Il est également reconnu que les efforts de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (initiatives dites « REDD ») dans les pays en développement doivent occuper une place prépondérante dans les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), comme dans les initiatives mises en place au niveau national dans certains pays.

Certes, la volonté politique d'offrir des incitations financières aux pays en développement abritant des zones forestières tropicales constitue une tendance positive. Toutefois, elle n'est pas moins menacée par les tentatives menées par de gros pollueurs pour détourner les initiatives REDD à leur propre profit –notamment en proposant d'utiliser ce mécanisme comme un moyen économique de s'affranchir de leur devoir de réduction des émissions. Parmi ces propositions les plus controversées figurent les projets de compensation REDD sub-nationaux, permettant aux entreprises de poursuivre leurs émissions de gaz à effet de serre en échange de la protection d'une zone forestière dans un pays en développement.

## La réalité des projets de compensation – « Noel Kempff Climate Action » en Bolivie

En 1997, trois géants de l'énergie American Electric Power (AEP), BP-Amoco (BP) et Pacificorp signaient un accord REDD avec le gouvernement bolivien. En contrepartie d'un investissement de plusieurs millions de dollars instaurant une trêve de la déforestation pendant 30 ans dans une zone de forêts tropicales humides, les trois entreprises se voyaient allouer les crédits de compensations carbone correspondants.

Cet accord a donné naissance au projet aujourd'hui connu sous l'acronyme NKCAP (« Noel Kempff Climate Action Project »), largement considéré comme une vitrine des projets de compensation REDD sub-nationaux. À ce titre, il a servi de modèle à d'autres projets, ainsi que d'instrument de promotion de la compensation forestière dans le cadre des négociations internationales et auprès des membres du Congrès américain et d'autres intervenants impliqués dans les problématiques REDD.

## Réalité ou fausses promesses ?

Compte tenu de l'importance des initiatives REDD et de l'exemplarité prêtée au projet NKCAP dans les négociations actuelles, Greenpeace a souhaité vérifier si ce projet résisterait à une analyse détaillée. S'appuyant sur un examen approfondi de la documentation du projet et sur des entretiens avec ses acteurs et les populations locales, ce rapport compare les promesses de réduction d'émissions à l'aune des résultats effectifs, analyse les méthodologies utilisées pour valider le succès des projets REDD et évalue l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales concernées.

## Constats d'ordre général :

### Ce rapport fournit des preuves documentées qui :

- contredisent les affirmations des investisseurs selon lesquelles le projet NKCAP produit des réductions scientifiquement quantifiables des émissions carbone ;
- démontrent que les méthodes employées pour quantifier les phénomènes de fuite (déplacement géographique des zones de déforestation) ont tendance à les minimiser ;
- mettent en doute l'« additionnalité » (démonstration qu'une zone forestière spécifique n'aurait pas été préservée sans le mécanisme de compensation) et la « permanence » (pérennité des taux de réduction d'émission) du projet et
- fragilisent l'affirmation selon laquelle le NKCAP offrirait des bénéfices durables et des moyens de subsistance alternatifs aux communautés locales.

## Constats clé :

### Fiabilité scientifique de la quantification des réductions d'émissions

Sur la dernière décennie (1997-2009), l'estimation des réductions d'émissions du projet NKCAP s'est effondrée de plus de 90 % (de 55 millions de tonnes de CO2 initialement à « un maximum de 5,8 millions de tonnes de CO2 »). Alors que le projet est en place depuis douze ans, aucun chiffre fixe et fiable n'a pu être établi.

### Évaluation des « effets de fuite » (déplacement des émissions)

Le taux de « fuite » généralement utilisé par les investisseurs dans leurs présentations du projet à la CCNUCC et au Congrès américain est d'environ 15 %. Pourtant, en examinant les méthodes utilisées pour établir ce chiffre, Greenpeace a découvert des documents indiquant que ce taux pourrait atteindre de 42 à 60 % et mettant en évidence d'autres problèmes significatifs :

- Les taux de « fuite » relatifs à la conversion des sols ne comptabilisent que les déplacements d'activités dans une petite zone de 15 km située au sud-ouest du projet. Les déplacements vers le nord, l'est et le sud-est semblent ne pas être surveillés ni comptabilisés – alors même que leur impact atmosphérique potentiel est naturellement identique à celui des zones limitées sous contrôle.
- Les taux de « fuite » annoncés pour le projet NKCAP découlent de prévisions basées sur un « modèle d'optimisation dynamique des marchés du bois bolivien » – et non de techniques empiriques de surveillance.
- Au bout de huit années de fonctionnement, l'auditeur tiers SGS concluaient que les activités d'exploitation forestière demeuraient « non-conformes aux bonnes pratiques », « insuffisamment contrôlées » et aboutissaient à « plus de dommages... et émissions de GES que nécessaire ». En septembre 2009, les Nations Unies suspendaient SGS – premier organisme mondial d'audit des projets de compensation carbone – pour son incapacité à vérifier de manière satisfaisante les projets qu'il accréditait.

## Principe d'additionnalité

Greenpeace a mis au jour des preuves indiquant que le projet NKCAP ne démontre pas son « additionnalité » – discréditant ainsi les allégations selon lesquelles cette caractéristique serait établie de manière quantifiable, notifiable et vérifiable. L'explication tient en partie à l'adoption d'une nouvelle législation forestière par la Bolivie en 1996 (soit un an avant le lancement du projet NKCAP) ayant modifié, à l'échelle du pays, les conditions économiques de l'exploitation forestière en réduisant les zones sous concession de près de 75 % – indépendamment, donc, de l'établissement du projet NKCAP.

## Concept de permanence

Dans l'hypothèse où AEP, Pacificorp et BP aient déjà fait usage de leurs crédits NKCAP pour compenser leurs émissions et que, par la suite, un feu de forêt ou un autre événement dommageable se produise ; les émissions de CO2 initialement évitées seraient alors à nouveau générées – avec pour conséquence un volume d'émissions de CO2 deux fois plus important. Greenpeace n'a trouvé aucun élément indiquant l'existence d'une réserve carbone ou d'un fonds régulateur, hormis un coefficient réducteur (ou discount) de 5 % supposé compenser les émissions de CO2 liées à d'éventuels incendies.

## Bénéfices pour les communautés locales

Il semble exister de grandes disparités entre les affirmations des investisseurs et le ressenti des communautés locales quant aux retombées positives du projet. Des entretiens avec des membres de la communauté locale révèlent que nombre d'entre eux n'ont pas été informés de certains aspects du projet et que les actions destinées à les aider à trouver d'autres moyens de subsistance (formation, apport de nouvelles compétences, etc.) n'ont, dans de nombreux cas, jamais été conduites.

Lors de ces entretiens, de nombreux reproches et critiques ont été formulés ; on peut ainsi citer l'exemple particulièrement emblématique du programme « APOCOM » (devenu par la suite « PRODECOM »), censé apporter de nouveaux moyens de subsistance aux populations locales qui, selon un des membres de la communauté, aurait « fourni un troupeau de vaches à la communauté, mais de la mauvaise espèce – une race européenne incapable de survivre dans un tel environnement [tropical]. Elles ont toutes fini par mourir. Ces vaches étaient si chères que le prix d'une seule aurait permis d'acheter un troupeau entier de vaches locales. »

Des entretiens avec des habitants locaux, des gardes forestiers et des membres du personnel du Noel Kempff Museum ont confirmé à Greenpeace que le projet ne fait l'objet d'aucune supervision ni gestion quotidienne depuis plus de trois ans, le contrat décennal d'administration du NKCAP signé avec une ONG bolivienne ayant pris fin en 2006.

## Intense lobbying des producteurs d'énergie et pérennisation de la dépendance vis-à-vis du charbon

Aux États-Unis, les acteurs de l'industrie du charbon, du pétrole et du gaz ont investi des sommes considérables au cours des dernières années dans le lobbying en faveur des mécanismes d'échange et de compensation carbone. AEP, principal investisseur du projet NKCAP, est l'un des fournisseurs d'électricité les plus actifs à cet égard. En 2008, l'entreprise a dépensé plus de 11 millions de dollars dans des activités de lobbying auprès du Congrès – se plaçant en troisième position des producteurs d'énergie après une augmentation de 9,5 millions de dollars de son budget par rapport à 2007.

En 2008, les compagnies d'électricité (AEP, PacifiCorp, etc.) arrivent en seconde position des industries américaines ayant consacré le plus d'argent aux activités de lobbying auprès du Congrès, avec plus de 160 millions de dollars. Elles sont suivies de très près par le secteur du pétrole et du gaz (BP, etc.), qui pointent en 4ème position avec plus de 130 millions de dollars dépensés. Entre 1998 et 2009, les entreprises de production électrique ont consacré plus de 1,16 milliard de dollars aux activités de lobbying auprès du Congrès.

## Compensations REDD régionales – une fausse bonne idée !

Le projet NKCAP – pourtant largement « plébiscité » – met en lumière et démontre le caractère hautement problématique des projets de compensation REDD sub-nationaux, surtout lorsqu'il s'agit de mesurer la valeur carbone de la « déforestation évitée ». Celle-ci est en effet beaucoup moins précise que celle des émissions de source industrielle (dégagées par les cheminées d'usine ou les tuyaux d'échappement) auxquelles ces compensations sont supposées se substituer.

Ainsi, entre 1997 et 2004, AEP, PacifiCorp et BP ont déclaré leurs crédits de compensation générés par le projet NKCAP dans le cadre du programme de notification volontaire des réductions d'émissions (1605b) du ministère américain de l'Énergie. Ces crédits se montent à un total d'environ 7,4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur une période de huit ans. Nous avons découvert que ce chiffre est largement supérieur à celui vérifié par un auditeur tiers du projet NKCAP sur la durée de vie totale du projet (30 ans), à savoir 5,8 millions de tonnes – laissant ainsi supposer que les investisseurs du NKCAP ont annoncé plusieurs millions de tonnes de réduction purement fictives.

Si dès l'origine, en 1997, les compensations du projet avaient été destinées à une utilisation sur un marché réglementaire (marché de conformité) plutôt que volontaire, l'écart considérable entre le chiffre effectif (5,8 millions) et le chiffre annoncé (55 millions) aurait pu entraîner le rejet de 49 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> supplémentaires dans l'atmosphère.

Les entreprises polluantes telles qu'AEP utilisent les crédits de compensation volontaires pour se forger à bon compte une image « écologique » et contourner les réductions d'émissions imposées par d'autres initiatives de protection climatique. Si elles étaient adoptées à grande échelle, les compensations REDD issues de projets sub-nationaux pourraient compromettre l'intégrité environnementale du prochain accord international sur les changements climatiques, et celle de la législation sur le climat qui pourrait finalement être adoptée, le cas échéant, par le Congrès américain. Beaucoup craignent que les pressions agressives des lobbies en faveur de compensations REDD massives, peu coûteuses et de piètre qualité, ne menacent le climat, les êtres humains, la biodiversité et la confiance dans les marchés carbone émergents.

Plus simplement, les crédits de compensations REDD, loin d'offrir les réductions promises, pourraient bien avoir l'effet inverse en favorisant l'augmentation des émissions mondiales de gaz à effet de serre... De plus, l'achat de crédits carbone dans le cadre de projets tels que Noel Kempff permet à de très gros pollueurs tels qu'AEP, BP et Pacificorp de passer pour des « chevaliers verts » de la lutte contre le réchauffement climatique sans réellement réduire leurs émissions de CO2.

## Conclusions

Bien que le projet NKCAP ait été unanimement salué comme une initiative exemplaire et réussie de projet de compensation, l'analyse approfondie de sa documentation, confortée par des entretiens et recherches menés sur le terrain, démontre que le projet ne remplit pas ses propres objectifs de suivi et de quantification des phénomènes de fuite (ou déplacement des émissions), d'additionnalité et de permanence, ni de création d'opportunités de développement durable pour les populations locales. En dépit de plus de 10 millions de dollars investis sur 12 ans, ce modèle de compensation REDD n'a toujours pas produit de réductions d'émissions réelles, mesurables, notifiables et vérifiables.

Si la Convention Climat (CCNUCC), l'Union Européenne ou le Congrès américain, autorisaient le négoce de crédits de compensation REDD sur les marchés de conformité (marchés des quotas d'émissions destinés à faciliter la réalisation des objectifs contraignants de réduction d'émission des Etats et entreprises les plus polluantes), ils légitimeraient l'utilisation de crédits douteux, voire fictifs. Ils permettraient à de gros pollueurs, tels qu'AEP, de continuer à construire des centrales au charbon hautement polluantes, en achetant ces crédits sans effet attesté sur les émissions.

La fixation d'obligations au niveau national est une condition minimale indispensable pour que les réductions d'émissions liées à des actions REDD soient effectives, mesurables, notifiables et vérifiables. Lors de la dernière Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 14 – tenue à Poznan, Pologne), le Brésil, l'Indonésie, la République Démocratique du Congo, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), l'Union européenne et d'autres États ont, dans un large consensus, exprimé une volonté forte d'encourager les réductions, à l'échelle nationale des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts. Une telle approche est un minimum indispensable au regard des problèmes de fuite, de non-additionnalité et d'impermanence associés aux projets régionaux.

Pour se donner les meilleures chances de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 °C, Greenpeace appelle les États à s'engager à mettre un terme à la déforestation à l'horizon 2020. Pour atteindre cet objectif, les chefs d'États doivent s'entendre, lors de la conférence sur le climat qui se tiendra en décembre 2009 à Copenhague, sur la création d'un nouveau fonds mondial pour les forêts visant à protéger les dernières forêts tropicales du monde d'ici 2020. Son financement, à hauteur d'environ 30 milliards d'euro annuels, proviendrait de sources publiques et liées au marché, telles que la vente aux enchères des permis d'émission. Compte tenu des coûts astronomiques qu'engendreront les changements climatiques, des mesures rapides et équitables sur la déforestation permettraient à terme d'épargner aux contribuables des sommes considérables.

## Position de Greenpeace sur les initiatives REDD

Greenpeace souligne le rôle central de l'adoption d'un mécanisme REDD dans toute initiative internationale ou nationale de lutte contre les changements climatiques. Un mécanisme REDD efficace doit permettre de se rapprocher – et non plus de s'éloigner – de l'objectif de maintien de la hausse de la température mondiale le plus en deçà possible des 2 °C. Par conséquent, un tel mécanisme ne saurait prévoir l'inclusion de crédits de compensation sur les marchés carbone et devra présenter les caractéristiques suivantes :

- Atteindre un niveau « zéro déforestation brute » dans les zones prioritaires (Amazonie, Bassin du Congo, « forêts du Paradis » en Asie du sud-est) d'ici à 2015, et dans toutes les autres zones forestières tropicales à l'horizon 2020
- Imposer au niveau national des réductions des émissions liées à la déforestation pour limiter les problèmes de fuite ou glissement géographique, de non-additionnalité et d'impermanence
- Assurer l'implication active des pays des zones tropicales
- Protéger la biodiversité conformément aux conventions et objectifs internationaux pour éviter les incitations et répercussions perverses
- Respecter pleinement les droits des populations indigènes et des communautés locales et établir des cadres garantissant leur participation active et leur consentement libre, préalable et éclairé
- Assurer le partage équitable des bénéfices entre les pays et les parties concernées
- Garantir un dispositif fiable et indépendant de supervision et de vérification des activités et des résultats

Pour plus d'informations quant à la position Greenpeace sur les problématiques REDD, veuillez consulter <[www.greenpeace.org/forestsforclimate](http://www.greenpeace.org/forestsforclimate)>